

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Convocation du 5 octobre 2021

Affichée le 5 octobre 2021

Sous la présidence de M. Nicolas RODRIGUEZ, le Maire

Conseillers présents : DEYBER Emilie, GANTZER Christelle, GRASS Caroline, LANG Mathieu, MEYER Bruno, MAHLER Catherine, GESELL Dominique, VOGT Aurélie.

Conseillers absents excusés : BETOUCHE Sabrina, DIA Raphaël, DIEMERT Laurence, MICHEL Lionel (a donné procuration à LANG Mathieu), MARTIN Stéphanie (a donné procuration à MEYER Bruno), REY Olivier.

VOGT Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de rénovation de l'éclairage public : attribution du marché

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées pour la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Note que, suite à la publication de l'appel d'offres, 5 candidats ont présenté une offre.
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pautler de Mertzwiller pour un montant de 128.308,60 euros HT.
- Autorise le maire à signer le marché et tous les documents pour la réalisation et le paiement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 au chapitre 21.

2. Travaux de rénovation de l'éclairage public : avenant n°1

Le maire informe le Conseil Municipal des modifications basées sur le fondement de l'article 139 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics. En raison d'une destruction suite à un accident, il y a lieu de mettre en place un ensemble de supports et lanternes supplémentaire pour un montant de 7.209 € HT, soit 5,62 % du marché.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ces modifications du marché,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 et tous documents s'y rapportant.
- Note que par cet avenant, le montant initial du marché est porté de 128.308,60 € HT à 135.517,60 € HT.

3. Travaux de rénovation de l'éclairage public : emprunt

Le maire rappelle que les travaux de rénovation de l'éclairage public vont débiter prochainement. En attendant le versement des subventions de l'Etat, la commune a besoin de contracter un emprunt ainsi qu'un crédit relais sur 2 ans pour préfinancer ces travaux

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a consulté diverses banques pour ce financement.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les diverses offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant : 77.500 €
 - Durée : 10 ans
 - Disponibilité des fonds : au fur et à mesure des besoins
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Taux d'intérêt : taux fixe 0,61 %
 - Frais de dossier : 200 €
 - Remboursement : à tout moment, sans préavis, ni pénalité ni indemnités

- Retient l'offre de la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un prêt relais dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant : 67.900 €
 - Durée : 24 mois
 - Disponibilité des fonds : au fur et à mesure des besoins
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Taux d'intérêt : taux fixe 0,40 %
 - Frais de dossier : 200 €
 - Remboursement : à tout moment, sans préavis, ni pénalité ni indemnités

- Autorise le Maire à signer les contrats de Prêt réglant les conditions de ces contrats.

4. Demandes d'occupation du domaine public

Le maire informe le conseil municipal des demandes d'occupation du domaine public suivantes :

- Pose d'un kiosque à pizza, par l'enseigne Pizza Len's, exploitée par M. Heissler Laurent de Val de Moder, rue des Seigneurs sur les parcelles section 05, n°92,93,94 et 95.
- Mise en place par l'entreprise Top Jardin de panneaux d'exposition de matériaux sur le trottoir longeant la propriété, 110, rue du Pont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 4 abstentions,

- autorise l'occupation du domaine public, rue des Seigneurs, par l'enseigne Pizza Len's
- fixe le tarif d'occupation à 300 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

- autorise l'occupation du domaine public 110, rue du Pont, par l'entreprise Top Jardin
- fixe le tarif d'occupation à 360 euros par an

- autorise le maire à signer les conventions d'occupation.

Les recettes seront inscrites à l'article 70321.

5. Appartement communal occupé par le prêtre

Le maire informe le conseil municipal que

- le Père Parfait, actuel locataire du logement au-dessus de l'école maternelle est devenu prêtre concordataire, rémunéré par l'état. A ce titre, il a droit à l'occupation du presbytère (logement) à titre gratuit. Les charges de ce logement seront prises en charge par la Mense Curiale de la communauté de paroisse « au cœur de la Zorn », dont le siège est situé au presbytère de Hochfelden.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer le montant des charges à 150 euros par mois à compter du mois d'octobre 2021, somme qui sera réglée par la Mense Curiale de la communauté de paroisse « au cœur de la Zorn »,
- annule les titres pour les loyers d'octobre et de novembre déjà émis,
- autorise le maire à signer la convention d'occupation du logement avec la mense curiale et le bail d'occupation à titre à titre gratuit avec le Père Parfait.

6. Lotissement Gaertel : sortie du terrain T02 de l'inventaire de la commune

Le maire informe le conseil municipal que l'ancien terrain de football (n° d'inventaire T02) pour lequel le projet de lotissement Gaertel est en cours, doit être sorti de l'actif de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer au budget du lotissement, le terrain T02 pour un montant de 35.000€

Pour extrait conforme,

Ettendorf le 15 octobre 2021

Le Maire, Nicolas RODRIGUEZ